

# L'ÉLECTEUR

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-Chef

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE QUEBEC, Propriétaire

Edition quotidienne

**ANNONCES NOUVELLES.**

Meubles.—Oct. Lemieux et Cie.  
 Commissions demandées.—Ernest Myraud.  
 Vente par Encaen.—T. J. Potter.  
 Propriété à vendre.—Notaire Leclerc.  
 A louer à la rivière du Loup, en bas.  
 Encaen de meubles.—Oct. Lemieux & Cie.  
 Maisons et emplacements à vendre.—A. J. Auger.  
 Société de prêts et placements de Québec.  
 Compagnie d'Assurance Stadacona.—Louis Levesque.  
 Institut Canadien.—J. Fremont.  
 La compagnie de chemin de fer Urbain de Québec.—S. Moore.  
 Grande réduction.—J. E. Latulippe.  
 Société permanente de construction des Arts et Métiers.—A. J. Auger Sec.  
 Pour les fêtes.—N. Y. Montreuil.  
 Patente.—Munn & Cie.  
 Santa Claus.—Mme Hossack.  
 Bernard et Allaire.—Pianos "Knabe."  
 Contre la toux.—Alb. C. Dionne.

10 pour 100 seraient déjà un profit très large, mais 33 et 85 pour 100, ce n'est plus un profit, c'est tout simplement un vol commis au détriment du peuple. En présence de pareilles énormités, l'opposition n'aura-t-elle pas raison, mille fois raison de demander certaines modifications au tarif monstrueux que nous a valu l'avènement des conservateurs au pouvoir?

Les chiffres suivants peuvent donner une idée de l'augmentation de taxes que le tarif Tilley nous a imposée :

Du 1er juillet au 31 décembre 1881, les taxes de douanes ont été de.....	\$ 10,444,448
Du 1er juillet au 31 décembre 1877, les taxes de douane ont été de...	6,717,812

Augmentation des taxes de douane..... \$ 3,726,646

C'est-à-dire une augmentation de 55 1/2 pour 100. En d'autres termes, sous le gouvernement conservateur et le régime de la politique nationale, il a été perçu \$3,726,636 de plus que durant les mêmes six mois en 1877, sous le gouvernement libéral de M. MacKenzie!

Quant à l'envahissement des droits des législatures locales, nous en avons fait les premiers l'expérience, lors de la destitution du lieutenant-gouverneur Letellier; mais, depuis, Ontario et Manitoba ont subi le même sort. Nos amis devront faire tout en leur possible pour empêcher le gouvernement de continuer dans cette voie, qui conduit directement à l'union législative. C'est le rêve de Sir John, le but qu'il veut atteindre; mais si le vieux chef tory fait fi des nationalités pour mieux assurer la prépondérance de l'orangisme, les libéraux ne sont pas de son avis et s'efforceront de donner le coup de grâce à ses projets, en se faisant les champions des droits des provinces, que le gouvernement affecte de méconnaître plus que jamais.

La fraude du contrat du Pacifique est bien connue. Nous savons qu'elle nous a coûté le sacrifice de plus de cent millions en pure perte; mais le public ignore généralement que le syndicat est en voie d'en imposer encore autant en se faisant payer des subventions par certaines municipalités et en s'emparant de toutes les entreprises de chemin de fer qui pourraient lui faire concurrence et l'empêcher d'exercer son monopole dans toute la rigueur qu'il comporte. Voilà ce que l'opposition devra surtout s'appliquer à bien faire voir au public, au cours des débats qui auront lieu durant la session.

Enfin, l'opposition devra protester de toutes ses forces contre l'augmentation scandaleuse des dépenses depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir en 1878. Pour se former une opinion de cet accroissement de dépenses, il suffit de jeter un coup d'œil sur les chiffres suivants :

Du 1er juillet au 31 décembre 1881, les dépenses se sont élevées à	\$11,332,073
Du 1er juillet au 31 décembre 1877, les dépenses se sont élevées à	8,247,483

Augmentation des dépenses par les conservateurs..... \$3,084,590

C'est-à-dire une augmentation de 37 1/2 pour 100 dans six mois. C'est tout simplement monstrueux!

L'opposition aura donc forte besogne à faire pour dénichier tous ces actes de mauvaise administration. Mais elle est à la hauteur de la tâche qui lui incombe. Elle est unie, courageuse, pleine de confiance dans le patriotisme et l'habileté de ses chefs, et surtout bien décidée à faire une guerre sans merci aux charlatans qui prennent tous les moyens de tromper le peuple pour

mieux réussir à le voler et à le ruiner. Si elle ne réussit pas à opérer tout le bien qu'elle veut faire, elle aura du moins la consolation d'avoir rempli consciencieusement son rôle et son devoir envers le pays, ce qui n'est pas la dernière de ses aspirations.

**Une question de privilège.**

Une cause très importante et d'un intérêt public a été plaidée, la semaine dernière, devant Son Honneur le juge en chef Meredith.

Il s'agit d'une question de privilège. On réclame de M. L. O. Taillon, député de Montréal-Est, une somme de \$15,000 de pénalité, pour avoir siégé illégalement, l'espace de quinze jours, comme membre de l'Assemblée Législative de la Province de Québec.

Voici en substance les faits de cette cause.

Le 1er mai 1878, M. Taillon fut élu Député de la division électorale de Montréal-Est à l'Assemblée Législative de la Province de Québec.

Pendant la session de 1880, la Législature dont M. Taillon faisait partie, créa une nouvelle position, celle de commissaire chargé d'examiner les divers montants dus au fonds consolidé d'emprunt municipal du Bas Canada, et de faciliter la collection d'iceux. (chap. 13 Vict. 43 et 44.)

Le 24 sept. 1880, un ordre en conseil fut adopté, nommant le dit L. O. Taillon à la dite charge avec tous les droits, pouvoirs, autorité, privilèges et avantages attachés à icelle, c'est-à-dire avec un salaire n'excédant pas \$3,000 par an, en sus des frais de voyage.

M. Taillon accepta cette charge.

Or le statut 35 Vict, chap. 4 décrète que "nulle personne acceptant une charge, commission ou emploi d'une nature permanente ou temporaire en vertu d'une nomination de la Couronne ou du Lieutenant-Gouverneur, auquel un traitement annuel ou des honoraires, allocations ou émoluments ou profits de tout genre ou montant que ce soit venant de la Province, sont attachés, ne pourra être nommé Conseiller Législatif, ni ne sera éligible comme membre de l'Assemblée Législative, ni dans l'un ou l'autre cas, ne siègera ni ne votera en cette qualité, tant qu'elle occupera cette charge, commission ou emploi".

Cette disposition est un amendement à une loi adoptée précédemment, savoir le premier paragraphe de la 2ème sect. vict. 32, intitulée: "Acte pour assurer l'indépendance de la Législature de cette province".

Le second paragraphe de la cinquième section de ce statut Vict. 32, chap. 32, qui est resté intact déclare que "si une personne ainsi déclarée inéligible ou inhabile à siéger ou à voter par les seconde, troisième, ou quatrième section du présent acte, siége ou vote ainsi, elle encourra par là une amende de \$1,000 par jour tant et chaque jour qu'elle aura ainsi siégé ou voté, et cette somme pourra être recouvrée d'elle par quiconque en fera la poursuite devant une cour de juridiction compétente en cette Province."

C'est sur ces dispositions de la loi, qu'une poursuite fut instituée, réclamant la pénalité de \$1,000 par jour, pour l'espace de 15 jours.

M. H. Cyrias Pelletier C. R. conseil de M. Taillon conteste cette action en disant: La sect. 2 de la 43 44 vict. ch. 13, dit en parlant du commissaire: "son salaire pourra être fixé par ordre en conseil, mais n'excédera pas \$3,000 par an en sus des frais de voyage." Or, dit-il, le salaire n'a jamais été fixé.

Donc le défendeur ne tombe pas sous le coup de la loi qui lui défend d'accepter une charge sous la Couronne et à laquelle sont attachés par un ordre en conseil un salaire et traitement.

M. Ernest Pacaud, de la société La Rue et Pacaud, répondit au nom de la poursuite, qu'il suffisait d'établir que le Défendeur avait droit à un salaire ou à une rémunération quelconque, quel qu'en soit le montant, pour le rendre inéligible, et que partant la fixation du salaire, ou la détermination du montant n'était qu'un détail sans importance. Il ne saurait, dit-il, y avoir de docte, que M. Taillon après avoir agi comme commissaire pendant un an aurait droit de recouvrer du gouvernement sans autre ordre en conseil, si non le salaire de \$3,000 du moins un quantum meruit.

M. Pacaud cita à l'appui de sa prétention plusieurs autorités et entra'autres :

May. 6ième édition. Seats vacated, Page 597. 116 Common's journal Page 126. Vol: 174 Hansard, 3ième série, Pages 1196 et 1287.

Cette cause a été prise en délibéré.

**Le discours du Trone.**

Nous publions, dans une autre colonne, le texte même de la harangue officielle prononcée, hier, à l'ouverture de la quatrième session du quatrième Parlement, Fédéral.

C'est là le programme du gouvernement pour la présente session.

Nous n'avons pas le temps de le commenter, ce matin. Nous en parlerons demain.

**UNE INJUSTICE.**

M. Sénécal, surintendant du chemin de fer du nord, vient de refuser à notre confrère de *La Vérité* une passe annuelle sur le chemin de fer provincial.

C'est pourtant une faveur qui est accordée à tous les membres de la presse, indistinctement de partis.

Pourquoi cette exception à l'égard de M. Tardivel? Nous n'y voyons, pour notre part, qu'une injustice contre laquelle tous les journalistes devraient protester, et qu'ils devraient repousser comme une tentative de gêner l'indépendance de la presse.

**ECHOS D'OTTAWA.**

L'hon. C. J. Pope, ministre de la Marine et des Pêcheries est trop malade pour reprendre son siège.

Tous les députés ont été heureux de revoir à son poste M. Joseph Rymal, qui a été si dangereusement malade.

La réunion annuelle des membres de la presse aura lieu samedi de la semaine prochaine.

Le gouvernement est décidé d'accorder de nouveau des *better terms* à la province de Manitoba.

M. et madame Russell Stephenson sont les hôtes du marquis de Lorne à Rideau Hall.

Il y aura réception dans la salle du Sénat, samedi soir.

Lady Tilley donnera un grand bal le 21.

M. Innes, de Hamilton, proposera

au Sénat la réponse au discours du Trône et M. Ogilvie secondera.

Le premier diner d'état sera donné, ce soir, à Rideau-Hall.

Il y a 116 bills privés de plus qu'aux autres sessions.

On dit que l'hon. A. P. Caron doit donner un grand banquet aux membres de la presse, pendant la session.

**ACTUALITES.**

On est en pleine campagne électorale dans la province d'Ontario. Tous les candidats libéraux sont choisis et parcourent leurs comtés portant la parole dans toutes les villes et les campagnes.

L'hon. M. Mackenzie a déjà visité tous ses électeurs.

Madame Shehyn donne un grand bal, ce soir, en l'honneur du Lieutenant Gouverneur de Manitoba et de madame Cauchon.

Le *Citizen* d'Ottawa, se dit autorisé à déclarer que personne ne sera sirié cette année.

Le *Courier de Montréal* dit que c'est M. Drouin, avocat de Québec qui sera fait juge à Gaspé.

On persiste à dire dans les cercles conservateurs que c'est M. Faucher de St Maurice qui sera le prochain orateur.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'association de réforme du comté de Charlevoix a été définitivement organisée.

M. St. Hilaire, député du comté de Chicoutimi, est arrivé à Québec, ce matin.

Notre ami, M. Alector Dufour, vient d'être réélu maire de la paroisse de la Malbaie.

Nos plus chaleureuses félicitations à M. J. A. Hamel, médecin, de la Malbaie pour l'envoi d'une liste de 100 nouveaux abonnements pour le comté de Charlevoix à M. Moïse Paradis, marchand de St Malachie pour l'envoi d'une liste de 25, et à un autre bon libéral de Sandy Bay pour une liste de 40.

On commence à s'occuper sérieusement des prochaines élections municipales, dans notre ville.

MM. Gingras, J. B. Charleson et J. Moloney ont été choisis comme candidats dans le quartier Montcalm.

MM. Dinning, Bourget et Gann se présenteront de nouveau dans le quartier St. Pierre.

La première année des opérations de la compagnie manufacturière de sucre de betterave de Farnham, s'accuse par un déficit.

Nous espérons pouvoir publier, lundi, le dernier mandement de Mgr l'Archevêque de Québec.

Deux projets de loi, qui intéressent vivement le Canada, viennent d'être déposés devant le Congrès des Etats Unis. Le premier est un bill permettant aux grains récoltés par les cultivateurs canadiens, d'être moulus dans les moulins américains suivant les

QUEBEC, 10 FEVRIER 1882.

**LA SESSION.**

La quatrième session du parlement de la politique nationale a été ouverte hier. Ce sera probablement la dernière de ce parlement, car il est probable que les élections générales auront lieu dans le cours de l'été prochain.

L'opposition ne manquera pas de besogne durant cette session. Le gouvernement se gardera bien de lui donner prise et ne proposera probablement que des mesures anodines, de nature à ne pas soulever d'avantage l'opinion publique; mais si nos amis ne sont pas appelés à empêcher des méfaits en perspective, ils devront se faire un devoir de flétrir les fautes impardonnables dont l'administration s'est rendue coupable depuis qu'elle est arrivée au pouvoir en 1878. C'est en cela que consistera surtout la tâche de l'opposition, et il faut avouer que cette tâche n'est pas légère.

Ces méfaits de l'administration peuvent se classer sous quatre chefs principaux: extorsions pratiquées au moyen de la politique soi-disant nationale, envahissement des privilèges des législatures provinciales, fraude du contrat du Pacifique et gaspillage dans l'administration.

Nous avons déjà fait voir les monopoles odieux, les spéculations véreuses auxquels la politique nationale a donné naissance. Au moyen de ces monopoles et de ces spéculations, le gouvernement s'est fait des amis qui lui fourniront les fonds requis pour faire les prochaines élections à la Sénécal. Mais avant que le fruit de ces rapines soit employé à corrompre l'opinion publique, nos amis devront montrer au peuple que c'est lui qui a dégorgé les fonds qu'on emploiera pour acheter ses suffrages; il faut que nos amis fassent voir à nos populations ce que leur coûte cette immense blague qu'on a décoré du nom trompeur de politique nationale. Pour cela il suffira de passer en revue une situation de nos industries manufacturières et de signaler celles qui pourraient réussir, se développer et prospérer sous un tarif bien moins élevé que celui qui nous ruine depuis trois ans, et faire voir que l'activité qui caractérise les affaires depuis dix-huit mois est la conséquence de la renaissance de la prospérité dans les autres pays, mais non le résultat de la protection.

Quant à prouver au peuple qu'il est volé par le tarif Tilley, la chose est bien facile: il suffit pour cela de signaler les prix exorbitants auxquels se vendent les actions de certaines compagnies industrielles. Ainsi, quand les actions de la filature de coton de Mont réal se vendent à 85 pour 100 de prime et celle de la filature de coton de Dundas à 33 pour 100, il est incontestable que le tarif qui donne naissance aux profits illicites justifiant ces primes, autorise le vol, ni plus ni moins, et dépouille les consommateurs d'autant;

règlements du département du Trésor. Le second permet aux fers bruts canadiens l'entrée en franchise aux Etats-Unis.

Le Herald de Montréal, poursuit la compagnie de Télégraphe pour \$2,000 de dommages pour ne pas lui avoir remis une dépêche importante.

Nous avons le plaisir d'apprendre que Oscar Archambault, éc., avocat, a été nommé maire du village l'Assomption, que M. Paul Paquet, cultivateur, a été choisi comme maire de la municipalité de la paroisse de l'Assomption, et que M. Elie Turgeon, fils a été élu maire pour Lavaltrie.

M. Louis Ste Marie a été élu dernièrement maire de St Rémi par le vote unanime des conseillers.

Ce choix fait honneur à l'intelligente population de St Rémi, tout autant qu'à ce digne citoyen.

Parmi les conseillers, il nous fait plaisir de voir MM. C. Dumontel, P. A. Colette, et autres dévoués citoyens.

**CE JUGE DE GASPE.**

Je viens de lire, dans L'ELECTEUR et dans l'Evénement d'hier, une correspondance assez amusante. Les deux pièces sont datées de Mont-Louis, 6 février 1882 et signées un électeur dans L'ELECTEUR et un citoyen dans l'Evénement. Sauf l'exorde qui est plus pompeux et plus philosophique dans L'ELECTEUR que dans l'autre gazette, ce qui est très-naturel, les deux écrits sont identiques, et sortent du même encrier.

M. le citoyen électeur est un jeune rat qui n'a guère vu le monde, et qui, dans son ingénuité, a cru que les gens prendraient s'aviesse pour une lanterne. Il date son être de Mont-Louis, plus de 300 milles en bas de Québec, pendant des tempêtes de neige épouvantables, c'est trop loin pour que ces lettres écrites le 6 février, aient pu arriver à Québec le 9 au matin. Supposons donc que le citoyen électeur soit un citadin québécois, domicilié quelque part dans la rue des Prairies, et le père glorieux de quatre sonnets restés célèbres dans nos annales littéraires: l'épître n'en sera ni plus ni moins vide, et le public saura d'où elle vient.

Ce petit point mis au net, que veut-il donc, notre citoyen-électeur?

Il nous assure que pour rendre justice au comté de Gaspé, dans le choix du futur juge, le gouvernement doit nommer un résident de la place, et ne saurait trouver une personne plus habile à cette charge que M. Jos. X. Lavoie, protonotaire et greffier de Percé. Ça pourrait se dire en d'autres termes, M. le citoyen-électeur, mais on vous comprend, et on va vous répondre.

Savez-vous que les intérêts personnels de votre candidat dans Gaspé, la connaissance que vous lui supposez des besoins du comté, et surtout son inébranlable attachement au parti conservateur, ne l'empêcheraient pas d'être un juge détestable, s'il ignore la loi ou ne la connaît qu'imparfaitement, pour l'avoir peu étudiée, par exemple, et point pratiquée? Vous confondez deux charges bien différentes, brave homme, celle de juge et celle de député du peuple. M. Lavoie ferait peut être un député passable, mais rien de ce que vous en dites ne peut le recommander comme juge. Car un juge, voyez-vous, ça ne s'improvise pas comme un couplet. Il faut beaucoup d'étude, beaucoup de pratique, beaucoup de bon sens naturel, et avec tout cela dans un même bonnet, des cours d'appel par surcroît. Et pensez-vous que Percé soit bien l'endroit désirable pour approfondir la loi? Vu le peu d'affaire qu'il y a dans ce comté, il est à peu près impossible qu'un avocat pratiquant y acquiert l'expérience requise pour faire un juge. M. Lavoie ne pratique pas! il est greffier. Et où voulez-vous qu'il ait acquis l'expérience qu'une pratique longue et sérieuse peut seule donner?

Si le citoyen-électeur eût regardé un instant à la loi, je n'aurais pas aujourd'hui à contredire son épître. Le Statut Refondu du Bas-Canada, ch. 77, s. 1, ss 2, déclare que nul ne peut être nommé juge de la Cour Supérieure, à moins d'avoir été avocat pratiquant pendant au moins dix ans au barreau du Bas Canada. M. Lavoie a été reçu avocat le 13 juillet 1869. Mais au printemps de 1874, la pratique ne mordant pas, il accepta et occupa encore la charge de protonotaire à Percé. Il n'a donc pas été avocat pratiquant pendant dix ans. Il ne remplit pas les conditions impérieusement et fort sagement imposées à la couronne dans le choix des juges; et à moins de faire amender la sous section 2, modifier

le citoyen-électeur devra considérer son candidat comme hors de concours. PAUL LOUIS.

**PARLEMENT FEDERAL.**

La cérémonie d'ouverture du Parlement fédéral a été encore plus brillante, hier, que d'habitude.

Le beau temps avait attiré une foule considérable et Son Excellence le Gouverneur Général fut acclamé à son passage.

Son Excellence prononça à 3 heures, dans la salle du Sénat,

**LE DISCOURS DU TRÔNE.**

Honorables Messieurs du Sénat.

MM. de la Chambre des Communes.

L'espérance que je vous exprimais à la dernière session, qu'à la convocation du prochain Parlement, nous aurions à nous féliciter d'une saison de paix et de prospérité, s'est réalisée en tout. Le Canada a été favorisé d'une année exceptionnellement prospère. Ses cultivateurs ont joui d'une abondante récolte et de prix rémunérateurs. Ses manufactures et autres industries n'ont fait que se développer et se développent encore sous de favorables auspices. Son commerce et son trafic n'ont fait que s'accroître d'une manière sensible, et la paix et l'ordre n'ont cessé de régner dans ses limites. Pour tous ces bienfaits, nous ne saurions trop remercier le Dispensateur de tous les biens.

Le Premier Magistrat des Etats Unis a reçu la mort des mains d'un assassin; je dois faire remarquer ici que la tristesse de notre population n'a pas été tant le regret d'une perte qui était celle de voisins et d'amis qu'une nouvelle preuve de la sympathie qui unie en frères, l'Empire Britannique et la République Américaine.

Pendant la vacance, j'ai eu le plaisir de visiter la Province de Manitoba, et de traverser les immenses prairies du Nord-Ouest, et après l'examen que j'en ai fait personnellement, je puis féliciter sincèrement le Canada, de ce qu'il possède une aussi splendide et aussi fertile région, appelée, j'en suis sûre, à être habitée, avec le temps, par des millions d'heureux et de brillants sujets de Sa Majesté.

Les immigrants ne se sont pas limités à Manitoba ou ses environs, ils se sont répandus par tout le pays à l'ouest, jusqu'au pied des Montagnes Rocheuses et de la frontière internationale aux rives de la Saskatchewan septentrionale. On est d'opinion, en conséquence que le temps, est venu de diviser les territoires en quatre districts provinciaux ou plus, sous des noms convenables. Cette question là va vous être soumise.

Dans le cours de mon voyage, j'ai rencontré de nombreuses tribus sauvages, toutes confiantes en la continuation de la politique traditionnelle de bonté et de justice qui a toujours gouverné jusqu'ici les rapports du gouvernement avec les aborigènes. Je regrette cependant d'avoir à vous dire que la nécessité de pourvoir à l'existence des Sauvages existe encore et que cet état de choses, d'après les apparences, devra se continuer encore plusieurs années. On a fait tous les efforts possibles pour amener les tribus sauvages à s'établir sur les réserves et pour les induire à s'abonner à l'élevage du bétail et à la culture du sol. Nos efforts ont été couronnés de quelque succès, mais nous n'arriverons qu'avec le temps et de la constance à faire abandonner à ces enfants de la prairie et de la forêt, leurs habitudes nomades, pour travailler à se sustenter eux-mêmes et contribuer en définitive à la richesse industrielle du pays. L'immigration des blancs a augmenté de beaucoup le danger de quelque conflit entre le colon et la peau rouge, et d'après mon opinion l'augmentation de la police montée est devenue en conséquence une matière d'urgence. On doit avoir recours pour cela à votre assentiment.

Le rapport de la Commission chargée de faire enquête sur le système de Service Civil qui existe, va vous être soumis, et vous allez être appelé à prendre en considération à ce sujet une mesure spéciale.

Le recensement decennal ayant été fait l'année dernière, il est maintenant de votre devoir de reconsidérer en conséquence et réajuster la représentation aux Communes. Une mesure à ce sujet va vous être soumise. Plusieurs autres mesures importantes vont vous être référées, entr'autres certains projets de loi pour la mise en liquidation des banques, des compagnies d'assurance, et des sociétés commerciales devenues insolubles, pour l'amendement et la refonte des lois concernant les Terres du Dominion, pour l'amendement des statuts concernant la Cour Supérieure; certains projets de loi pour la tenure d'office des juges des cours de comté, ainsi que pour l'apprehension des délinquants fugitifs dans

les limites du Dominion, et on attirera d'une manière toute spéciale votre attention sur l'état anormal de la juridiction de la Cour de Vice Amiralité.

Les travaux de construction de cette partie du Chemin de fer du Pacifique Canadien qui s'étend entre Prince Arthur's Landing et Winnipeg tirent à leur fin, et on espère qu'au mois de juillet prochain, il y aura communication par chemin de fer entre ces deux endroits.

La section du chemin entre Portage du Rat et Winnipeg qui est d'une longueur de cent trente cinq milles est terminée et a été transférée d'après les termes du contrat à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, qui l'a mise en opération.

Les travaux sur la section Est à partir de la station Callander ont progressé considérablement, et on a vu à ce que les travaux sur cette partie de la ligne se poursuivent vigoureusement pendant l'année courante. Dans la Colombie Anglaise, les travaux sur la section de la voie entre Savana's Ferry et Emery's Bar, se poursuivent avec assez de vigueur pour donner lieu de croire qu'ils seront parachevés dans le temps fixé par le contrat; et la ligne de puis ce dernier endroit jusqu'à Port Moody, qui a été soigneusement localisée du rant le cours de la dernière saison, est actuellement donnée à entreprendre de manière que les travaux soient complètement terminés là en même temps que ceux à faire sur la section de Savana's Ferry à Emery's Bar. Sur toutes les sections que la compagnie du chemin de fer a à construire, les travaux ont été poussés de l'avant avec la plus grande énergie. Dans le cours de l'été dernier, les terrassements ont été faits sur une distance de deux cents dix huit milles et là dessus les travaux ont été complètement terminés sur une distance de cent soixante et un milles, et cette partie de la voie ferrée a été ouverte au trafic.

La compagnie a fait faire à part cela les terrassements dans des lignes d'embranchements sur une longueur de quatre vingt neuf milles.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que le trafic sur l'Intercolonial a considérablement augmenté, et que ce chemin de fer pour la première fois depuis qu'il existe, a pu dans le cours de la dernière année fiscale, fonctionner à ses propres dépens et sans frais pour le pays.

On a pu introduire les eaux du Lac Erie dans le Canal Welland, au mois de juin dernier. Les travaux étaient alors assez avancés pour cela.

Et au mois de septembre on a pu ouvrir au trafic la nouvelle partie du Canal entre Allanbourg et Port Dalhousie.

Vous apprendrez avec plaisir qu'une ligne mensuelle de vapeurs subventionnée sous l'autorité du Parlement, voyage maintenant entre le Dominion et le Brésil, et qu'on a lieu de croire qu'il en résultera un commerce avantageux et à l'un et à l'autre.

Le rapport de la commission royale nommée pour s'enquérir de la question du travail dans les fabriques ainsi que des meilleurs moyens à adopter pour le confort et le bien être de l'ouvrier et de sa famille, sans intervenir cependant d'une manière indue dans le développement de nos industries manufacturières, va vous être soumis et je vous invite à y apporter votre plus sérieuse attention.

MM. de la Chambre des Communes.

Les comptes de la dernière année fiscale vont vous être soumis. Vous verrez avec satisfaction sans doute que la dépense a été moindre et le revenu plus considérable que les estimés de l'année dernière, laissant un surplus d'au-dessus de quatre millions de piastres.

On a employé une partie de cette somme à diminuer la dette publique par le rachat de débetures à maturité, portant six pour cent d'intérêt, et on a employé la balance au paiement de travaux publics, imputables au compte du capital. On a ainsi obvié à la nécessité de négocier sur débetures l'emprunt autorisé par le parlement pour cela.

Les estimés pour l'année prochaine vont vous être soumis. J'ai confiance qu'on trouvera qu'ils ont été préparés avec une sage économie, et sans nuire à l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous invite maintenant à porter toute votre attention aux différents sujets que je viens de vous mentionner ainsi qu'en général à toutes les affaires qu'on vous soumettra, plein de confiance comme je le suis en votre habileté et votre désir patriotique de servir les meilleurs intérêts du pays.

Après la lecture de ce discours, les membres de la Chambre des Communes retournèrent dans leur salle, puis tous les nouveaux députés furent introduits.

Après les motions d'usage, Sir John prop osa l'ajournement à 3.50 hrs. p. m.

**Notes commerciales.**

(Du Moniteur du commerce.)

Montréal est en communication par téléphone avec Kingston.

La consommation du saumon aux Etats-Unis en 1881 a été trois fois celle de 1880.

Un établissement de Détroit où l'on fabrique les articles de bronze va fonder une succursale à Parkdale, près de Toronto.

A Toronto, l'année dernière, il y a eu 72 faillites, passif \$738,000; en 1880, il y avait eu 60 faillites avec un passif de \$569,000.

Les petits pois verts, se vendent actuellement à Gaineville, Floride, 25 centins la pinte, et les fraises de \$1 à \$1 50 la pinte.

La nouvelle filature de coton de St-Henri est sur le point de commencer ses opérations. De quatre à cinq cents personnes vont y trouver de l'emploi immédiatement.

A Bangor, Maine, on a vendu à des marchands de glace de New York, 11,000 tonnes de glace livrables en juillet, au prix de \$1.25 la tonne.

Il y a sur la rivière Kennebec, dans l'état du Maine, trente-sept compagnies exploitant la glace de la rivière, et leurs glaciers peuvent contenir 1,120, 400 tonnes de glace.

Toutes les presses à coton de la Nouvelle Orléans sont encombrées, parce que la grande partie de la récolte est détenue pour livraison plus tard et qu'il ne se fait aucune expédition considérable en Europe.

L'inspecteur des poids et mesures de Belleville vient de saisir et de confisquer vingt-six poids trop légers, une mesure illégale et une bascule qui es-croquait à l'acheteur 10 livres sur 160.

Quelques capitaines naviguant sur les lacs demandent à être soumis à un examen du genre de celui qu'ont à passer les mécaniciens, afin qu'on ne confie plus de navire à des personnes incompetentes.

La France et l'Italie avaient jusqu'ici fabriqué le sucre avec la pulpe de la betterave; mais on vient d'y introduire la culture de la canne à sucre dont la croissance rapide menace de supplanter l'industrie de la betterave.

Vingt-huit navires récemment arrivés à New-York avaient des pommes de terre comme partie de leur chargement. Une maison annonce qu'elle a en vente 1,000 sacs provenant d'Allemagne, et 200 tonnes provenant d'Espagne.

**Depeches Telegraphiques.**

Paris, 6 fév.

Cent-cinq membres de la chambre des députés ont promis de se rallier à l'Union républicaine qu'on est sur le point de relever. La reconstitution de l'Union est très significative, attendu qu'elle prouve que M. Gambetta est obligé de faire abstraction de son passé des quatre dernières années pour faire revivre ce groupe comme étant le seul moyen de recouvrer son influence.

Si l'on en croit des informations privées, le tribunal de commerce de Lyon a dissous une association comprenant quarante courtiers officiels de cette ville, un d'entre eux seulement échappant à cette condamnation.

Deux autres directeurs de l'Union générale ont été interrogés par des magistrats. Le Français dit que la preuve en durira tout au moins le tribunal à admettre

Bontoux à caution, sinon à l'exonérer tout-à-fait.

La Bourse reprend graduellement son aspect normal. Il y a eu une hausse considérable sur les actions du canal de Suez. A raison des banqueroutes nombreuses qui ont eu lieu à Lyon, la Bourse de cette ville ne donne plus signe de vie.

**A TRAVERS LA VILLE.**

Conférence.—Mercredi 14 février, à la demande du cercle de St Sauveur, le public aura encore l'avantage d'attendre une seconde fois le Rév. Père Lacasse, avant son départ prochain pour les missions; le bénéfice de la soirée sera au profit de la Chapelle de Notre-Dame de Lourdes. Admission 10 cents.

"La canadienne."—D'après une dépêche d'Ottawa, les travaux de réparation au steamer "La Canadienne," pour un montant de plusieurs milliers de piastres, viennent d'être accordés à MM. Carrier, Lainé & Co, comme étant les plus bas soumissionnaires. Ces travaux donneront de l'emploi à un bon nombre d'ouvriers.

Payez vos taxes!—On commencera samedi à expédier le petit avis traditionnel aux contribuables qui n'auront pas payé ce soir la taxe personnelle. Dès lors commencera la série des frais que bien souvent l'on évite avec un tant soit peu de bon vouloir.

Militaire.—Les officiers, sous officiers et soldats de la compagnie No 2 de l'artillerie de garnison, sont priés de se rendre ce soir, à 7 heures, à l'Arsenal, pour recevoir leurs accoutrements pour les exercices annuels.—Par ordre: T Boulanger, capitaine.

Maladie.—La roséole, appelée plus communément rougeole boutonneuse, s'est vu sur la population de la paroisse de St Valier. Quoique contagieuse, cette maladie n'est pas dangereuse.

Enquête.—On a commencé hier matin à la cour de police, une enquête dans l'affaire du nommé Portelance, qui a été arrêté pour vol d'une petite valise dans une voiture stationnée à la porte de la résidence de M. Blondeau, coryoeur. Cette valise appartenait à M. Edouard Jobin, de Charlebourg, et contenait des hardes de femme et autres effets.

A l'arrivée du bateau passeur "Prince Edouard," avant hier après midi à Lévis, un cheval a été précipité à l'eau, en descendant un voyageur de neige. On l'a retiré avec assez de facilité. La police ne pourrait elle pas mettre fin à cette cruauté envers les animaux, qui est causée, le plus souvent, par la paresse ou par la négligence. Nous attirons l'attention de la société protectrice des animaux.

**FAITS DIVERS.**

Les fortifications de Rome.—D'après les renseignements des journaux italiens, la défense éloignée de la ville de Rome sera assurée par quatorze forts, dont six sont déjà terminés; les deux derniers seront bientôt commencés. La distance entre deux forts consécutifs est telle, qu'ils puissent croiser leurs feux. Une route stratégique, située en dehors de la ceinture des forts, les réunit entre eux et en permet l'accès en partant des grandes voies qui aboutissent aux différentes portes de la ville. Tous ces forts sont reliés par une communication télégraphique et téléphonique. Ils sont pourvus de casemates à plusieurs étages parfaitement à couvert des projectiles de l'assiégeant et en quantité suffisante, dans chaque fort, pour abriter, en temps de guerre, deux bataillons d'infanterie et le nombre d'artilleurs nécessaire au service des bouches à feu. Ces forts, dont chaque coûte en moyenne 1 500, 000 francs, renferment des puits, des magasins à poudre et des dépôts de vivres. Le gouvernement italien estime enfin que, pour faire de Rome une place de guerre complète et en rapport avec les exigences de l'art militaire moderne, il faudrait encore, outre quelques autres travaux secondaires, établir un certain nombre d'ouvrages intermédiaires entre les forts, perfectionner notablement les communications et améliorer l'enceinte, ce qui entraînerait une dépense de 10 millions de francs à prendre sur les 35 mentionnés au titre des "Fortifications de la frontière, des côtes et de Rome" dans le projet d'ouverture de 144 millions de crédit extraordinaire déposé par le ministre de la guerre en décembre dernier.

Barbe Bleue.—Un ancien convict d'Australie, nommé John Walsh, qui s'était défait de sa première femme en la noyant et qui est maintenant debil

tant de liqueurs à Little Falls, près d'Utica, a tué sa seconde femme à coups de pieds, sous les yeux de ses quatre enfants, dans l'après-midi de dimanche.

L'amiral Dupont.—On annonce de Washington que, sur la motion de M. Bayard, du Delaware, le bill accordant un crédit de \$10,000 pour la base et le piédestal d'un monument à ériger à feu l'amiral Dupont a été passé.

BRUNET & LAURENT commencent cette semaine une grande vente à réduction : 500 douzaines de mouchoirs de toiles seront vendus à moitié prix, ainsi que 1,500 coupons de toutes espèces de marchandises qui seront sacrifiés pendant la vente à bon marché, ainsi qu'une caisse de broderies.

BRUNET & LAURENT, Enseigne de la Feuille d'Erables. N-B — On demande un garçon. 3 février 1882.—3 mois.

Avis Commerciaux.

AVIS

Obligé de livrer le magasin de M. Marcotte pour le premier mai prochain, en conséquence je vendrai tout mon assortiment à une grande réduction ; pour cet te même raison je vais faire de grandes améliorations à mon magasin pour continuer le même genre de commerce que par le passé.

Ainsi la vente à bon marché commence le lundi le six du courant ; l'assortiment comprend les tweeds écossais, anglais et canadiens, drap noir, cœsimir noir, hardes faites, étoffe de deuil en cachemire noir, pour dames, mérino, alpaca, crêpe et crêpe noir, étoffe à robe de couleur, toile fine, toile à nappe, coton jaune, shirtings, in diennes de toutes sortes et un grand nombre d'articles trop long à énumérer : le tout pour argent comptant.

F. X. LEPAGE. No 53 Rue la couronne St Roch.

Montréal, 18 Octobre 1877. Nous, soussignés, certifions avoir employé le Sirop de merisier Composé pour nous et nos enfants, et ses résultats ont été si satisfaisants que depuis ce temps nous n'usons d'aucun autre. C'est avec plaisir que nous pouvons le recommander au public. Ainsi, Monsieur, veuillez accepter nos remerciements les plus sincères.

Mme J. B. BERGERON, P. BERGERON,

La médecine magnétique de Mack, le grand aliment du cerveau et du système nerveux—redonne aux jeunes gens, aux hommes faits ainsi qu'aux vieillards, leurs vigueur perdue.

La vie est trop courte pour ne pas en profiter. Qu'on lise l'annonce dans une autre colonne, et si vous êtes atteint d'affaiblissement du système, ne retardez pas à vous procurer la meilleure et la plus économique des médecines connues.

En vente chez J. J. Veldon, Pharmacien, Enseigne du Pilon Illuminé, 122 Rue St Joseph.

Annonces nouvelles.

ENCAN DE MEUBLES DE MENAGE TAPIS Etc., Etc.

PAR OCT. LEMIEUX ET CIE. A LA Résidence privée 85 rue Lachevrotière (PRES LE BON PASTEUR)

MARDI, LE 14 FEVRIER.

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan mardi le 14 février, à la résidence privée No. 85 rue Lachevrotière tout l'ameublement de la maison consistant en ameublement de salon, de salle à dîner, Tapis, Gravares, Bureau (Ecriture) ameublement de chambre à coucher en noyer noir et en frêne, Poêle de cuisine, Poêle à charbon, ustensiles de cuisine et une grande quantité d'autres effets.

Soumissions Demandées.

L'INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC, demande des soumissions pour certains ouvrages de menuiserie et plâtrage à être exécutés dans la maison de l'Institut.

VENTE PAR ENCAN

DE \$50,000.00 DE MARCHANDISES SECHES.

JEUDI, LE 23 FEVRIER

A ONZE heures avant-midi AU MAGASIN Nos. 577, 579 et 581 Rue, Ste Catherine Montreal.

LA SOCIETE PERMANENTE DE CONSTRUCTION DES ARTISANS

FONDEE EN 1875. CAPITAL PERMANENT \$100,000 ACCUMULANT 45,000

Surplus au Fonds Permanent, 31 mars 1881. \$ 8,520.78

Total surplus \$11,119.18 Bureau : 105, Rue St. Pierre, Québec.

DIRECTION : S. LESAGE, Ecr., président. Jos. PLAMONDON, Ecr., E. R. FRECHET, Ecr., Jos. ARCHER, Jr., Ecr.

JEAN BLANCHET, Ecr., C.R.M.P.P. J. A. DEFOY, Ecr. GEORGE PAQUET, Ecr., OCTAVE MIGNER, Ecr. CYRILLE DUQUET, Ecr.

[BANQUE DE LA SOCIETE : LA BANQUE NATIONALE. Cette Société continue de faire des avances sur garantie hypothécaire à des conditions avantageuses. A. J. AUGER, Sec.-Trésorier.

19 janvier 1882.—1m

Propriété à vendre.

UNE MAISON à deux étages avec magasin comprenant aussi un hangar à grains, à 2 étages, Remise, Ecuries. Cette propriété est un des meilleurs postes de commerce de St Roch. Elle est située rue du Roi, en face du marché Jacques-Cartier. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire ou au NOTAIRE LECLERC. 34, rue de la Couronne. 8 fév. 1882.—15p

A Louer

A LA RIVIERE DU LOUP (en bas) Le magnifique poste de commerce situé à Fraserville, si avantageusement connu, autrefois occupé par M. P. T. Deguise. Contenant un magasin spacieux bien fini, et des plus convenables pour un commerce général ou une ligne particulière.

ENCAN DE MEUBLES De Menage, Voitures Etc.

PAR OCT. LEMIEUX & Cie. VENDREDI, LE 10 FEVRIER. A notre Salle d'Encan 253 Rue et Faubourg St Jean, Québec.

MGR DE SAINT-VALIER ET L'HOPITAL GENERAL DE QUEBEC

Histoire—Traditions—Biographies. GRAND VOLUME In Octavo Royal de plus de 700 pages, AVEC PORTRAITS

Chaque exemplaire broché..... \$2.50 L'ouvrage sera envoyé par la maille franc de port à toutes les personnes qui en feront parvenir le prix à L'HOPITAL GENERAL DE QUEBEC, où à M. J. N. DUQUET, Seul agent pour le Canada, 223, rue St Jean Québec, 6 fév. 1882.

SOCIÉTÉ DE Prets et Placements de Québec.

AVIS.—EST par le présent donné l'Assemblée générale Annuelle des Actionnaires de cette société, pour l'élection des directeurs et autres affaires, aura lieu au bureau de la société, lundi, le 13 février prochain, à 7hrs p. m.

AVIS est aussi donné qu'à la dite assemblée des motions seront faites pour amender les articles suivants de la société.

1o Art.—34, en remplaçant le mot "deuxième", dans la quatrième ligne, par le mot "dernier" de manière que cette partie de l'article se lise comme suit "le dernier lundi du mois de février," et que l'Assemblée générale Annuelle des Actionnaires n'ait de fait lieu, à l'avenir, que le dernier lundi de février de chaque année au lieu du deuxième lundi.

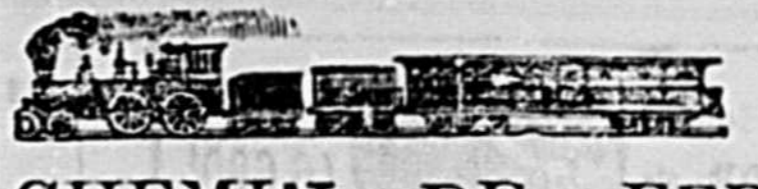
2o Art.—48, en remplaçant le mot "trois", dans la première ligne, par le mot "deux" de manière que cette partie de l'article se lise comme suit "Les directeurs nomment deux auditeurs," et que de fait, à l'avenir, il ne soit plus nommé que deux auditeurs pour auditer les livres et comptes de la société.

3o Art.—29 en remplaçant le mot "deux" dans la troisième ligne, par le mot "cinq," de manière qu'à l'avenir et après l'élection qui doit avoir lieu le 13 février de la présente année, chaque directeur soit tenu de posséder au moins cinq actions dans le fonds capital permanent de la société. Le présent amendement ne devant entrer en force que lors de l'élection qui aura lieu à l'Assemblée générale annuelle de 1883.

Par ordre, LOUIS BOURGET, Président. ROBT. LAROCHE, Sec.-Trés.

N. B. Les actionnaires qui n'ont pas payé tous les versements demandés, et ceux qui ont emprunté sur la garantie de leurs actions, seront, d'après la loi et les règlements de la société, privés du droit de vote.

Les rapports annuels seront prêts, et les actionnaires-pourront se les procurer, en s'adressant au bureau de la société, le ou après lundi, le 6 février prochain. 28 Jan. 1882]



CHEMIN DE FER Quebec Central.

ARRANGEMENTS D'HIVER. A PARTIR DE LUNDI, LE 9 JANVIER 1882

Les convois circuleront comme suit : Express partira de Sherbrooke à... 8 15 a m

Partira de St. Joseph... 6 00 a m Arrivant à Lévis... 9 30 a m Partira de Lévis... 4 30 p m Arrivant à St. Joseph... 8 00 p m

Les convois marchent sur le temps de Montréal. Le convoi spécial des marchés partant de St. Joseph pour Québec, les vendredis, n'existe plus.

Le QUEBEC CENTRAL est le seul chemin de fer qui conduise aux célèbres mines d'or de la Chaudière. Il est en même temps le chemin le plus direct qu'il y ait entre Québec, Boston et les principales places de la Nouvelle-Angleterre.

Les passagers partant par express à midi arriveront via le chemin de fer du Passumpsic, à Newport à 9 40 heures P. M. et à Boston à 3.30 heures, le lendemain matin.

J. B. WOODWARD, Gérant-général. LEVE & ALDEN, agents de billets, vis-à-vis l'hôtel St. Louis, 7 janvier 1882.

ESSAYEZ LA BALANCE IMPERIALE

DE P. J. COLLINS, La meilleure et la plus en usage.

M. P. J. Collins manufacture ses balances lui-mêmes, ici à Québec et n'ayant pas de droit d'impression à payer, il peut les vendre à beaucoup meilleur marché que les autres.

La balance impériale de P. J. Collins est en vente chez tous les marchands de ferronnerie et de quincaillerie. Toutes ses balances portent un certificat d'inspection attaché à chacune d'elles.

P. J. COLLINS, No 73, Rue St. Joseph. 7 oct. 1881.

A vendre.

La Goëlette des Pilotes No. 2, "Sir E. P Taché" avec tous ses agrès (best excepté). La dite Goëlette est actuellement en quartier d'hiver au chantier de M. Marquis à St. Joseph de Lévis.

S'adresser pour information au Bureau des Pilotes, à Québec, ou à M. AUGUSTE DESPRES, l'un des directeurs résidant à St. Joseph, quartier Lauzon. 13 Janv.

FLEURS SECHES IMMORTELLLES.

Le soussigné vient de recevoir son importation annuelle de FLEURS SECHES DE LA PRUSSE comprenant BOUQUETS, COURONNES, VERDURES, CROIX, PHANIERES ET MOUSSE VERTE EN PAQUETS,

[COURONNES ET] CROIX Pour décorations funèbres. La plus considérable et la plus belle collection de fleurs sèches jamais importée en cette ville.

UNE VISITE EST SOLICITÉE. J. J. VELDON, Pharmacien, Enseigne du Pilon Illuminé, 127 Rue St Joseph] 1 fév. 1882.—1ms

Maisons et emplacements à VENDRE.

Ces belles maisons en briques, de première classe situées sur le chemin de la Petite Rivière, près des chars Urbains. AUSAI des emplacements à des conditions faciles.

N. B. Les propriétaires ayant fait des arrangements avec la compagnie du chemin de fer du Lac St Jean, les acheteurs, locataires de ces propriétés, se servant de l'ancien tracé du chemin de fer de Gosford n'auront pas à payer de barrières.

A. J. AUGER, 108 Rue St Pierre Québec. 1 fév. 1882.—1ms

A Vendre ou à Louer.

L'Hôtel Union, rue du Palais, vis-à-vis l'Albion, ainsi que le Bowling Saloon en arrière : Complètement mis à neuf. Conditions faciles. Possession au 1er Mai ou de suite si nécessaire. L. F. BURROUGHS Avocat. Rue St-Pierre Québec. Québec 16 Janvier 1882;

AUGUSTE PACAUD. AVOCAT. St Joseph Beauce. 30 septembre 1881.—

DEPOT DE LA CELEBRÉ

EMULSION A PUTTNER Contre la Consommation AU DISPENSAIRE DE ST. ROCH.

Cette émulsion jouit de la plus haute réputation dans le public et parmi les médecins. Elle est aussi employée pour toutes les maladies telles que scrofules, époulement nerveux, anxiété mentale, fatigue du cerveau, affection des bronches et de la gorge, asthme, coqueluche, maladies des femmes et des enfants et beaucoup d'autres, pour lesquelles l'huile de foie de morue et les hypophosphites sont hautement et justement appréciés, non-seulement par les médecins, mais encore par le public en général.

VENANT DIRECTEMENT DE PARIS. POUDRES POUR LA TOILETTE, SAVONS PARFUMES, CHOISIS. Provenant des meilleures maisons de Paris] AUSSI EN RECEPTION.

L'HUILE ST. JACOB

Le grand remède Allemand, contre le rhumatisme. SIROP DE MERISIER COMPOSE EN VENTE AU DISPENSAIRE DE ST. ROCH.

JULES C. DORION, Chimiste et Drogiste. 116, RUE ST. JOSEPH. 27 oct. 1881

J. A. TH. LE VASSEUR, NOTAIRE.

Commissaire pour recevoir des affidavits pour la Cour Supérieure et la Cour de Circuit, District de Québec

Agent d'immeubles et de placements. S'occupe de la rédaction à bas prix de toute espèce de documents notariaux, sous-seing-privé, requêtes, etc. etc. Argent à prêter sur garantie hypothécaire] ainsi que sur billets promissaires. Bureau : No 28, Rue St Pierre, Basse-Ville, Québec. J. A. TH. LE VASSEUR, N. P. 7 oct 1881.—8ms

Demandées.

Quelques jeunes filles sachant l'Anglais et le français trouveront de l'emploi pour le premier mars dans un des nouveaux magasins de marchandises sèches sur la rue St Jean, en faisant application à la boîte No. 936, Bureau de Poste Québec. 26 janvier, 1881.—1ms

POUR LES FETES,

Façon de bien recevoir les visites, n'oubliez pas que les célèbres Bière et Porter Labatt, de Londres, n'ont pas d'égaux comme breuvages de santé. C'est ce qui est certifié par les plus hautes autorités médicales.

Certificat de F. A. H. LARUE, (ér. M. A. M. D., professeur de chimie et analyste du gouvernement pour la ville et le district de Québec. Québec, 23 avril 1880.

J'ai fait un examen minutieux du Porter de la Bière de John Labatt, de Londres, Ontario; ces DEUX PRODUITS sont de qualité supérieure sous tous les rapports; et ne contiennent aucune substance étrangère. Ce sont d'excellents breuvages pour toutes les personnes qui peuvent avoir besoin d'un stimulant de ce genre.

F. A. H. LARUE, M. A., M. D] Demandez à vos épiciers ou autres vendeurs de bière, la

BIERE ET PORTER LABATT

DE LONDRES N. Y. MONTREUIL, SEUL AGENT 179, RUE ST. PAUL. P. S.—Certificats à la prochaine annonce] 24 fév 1881—3m



Chemin de fer Q. M. O. & O.

Changement d'Heures.

A PARTIR DE

LUNDI 2 JANVIER 1882

Les trains circuleront comme suit :

Table with 4 columns: Departure/Arrival, Mixed, Mail, Express. Rows include routes like 'Départ d'Hoche-la pour Ottawa' and 'Arrivée à Québec'.

Service local entre Aylmer, Hull et Ottawa. Tous les Trains de passagers sont pourvus de Chars-Palais le jour et de Chars-Dortoirs la nuit.

Les trains allant et venant d'Ottawa font coïncidence avec les trains allant et venant de Québec.

Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 heures p. m. Les trains circulent d'après l'heure de Montréal et quittent la Gare de Mile-End dix minutes plus tard qu'à Hochelaga.

BUREAU GENERAL, 13, Place d'Armes.

BUREAUX DES BILLETS

13, Place d'Armes, } Montréal.

En face de l'Hotel St. Louis, Québec.

En face de l'Hotel Russell, Ottawa.

L. A. SENEAL, Surintendant Général.

PROVINCE DE QUEBEC } District de Québec.

AVIS.

No. 2330.

In re

DOSITHE ARCAND, Demandeur,

vs.

SIMEON CLOUTIER, Défendeur,

et

DESIRE GUAY, curateur aux biens et effets du dit défendeur.

Les créanciers du dit Simeon Cloutier sont par le présent notifiés, et ils sont requis de me fournir à moi, le curateur soussigné, sous un mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations. Québec 7 janvier 1882.

DESIRE GUAY, Curateur

9 janvier—Im

Advertisement for Quina Laroche Elixir Vieux and Ferrugineux, featuring a medal and a portrait of a man.

LARUE ET PACAUD

VOCATS

Bureau: 10 rue Donnacona (près les Ursulines)

Haute-Ville, Québec,

ACHILLE LARUE } ERNEST PACAUD ex-M. P. } ex-Protonotaire

Suivront les cours de Québec, Beauce, Montmagny et Bellechasse. Québec, 23 mars 1881.

Advertisement for Codeine & Tolu Pain-Exed, featuring a bottle illustration and text 'Dr. Zed'.

Cette Pâte Pectorale, sous forme d'un bonbon Mélicieux, procure un CALME RAPIDE dans toutes les Irritations de Poitrine.

Seul dépôt chez M. Brassart, Professeur Botaniste diplômé rue St-Joseph no 25 St Roch, de Québec. Québec, 21 mars 1881.—6

PIANOS "KNABE DE CONCERT, GRANDS et SEMI-GRANDS, Carres et droits.

Ces instruments ont été devant le public connu depuis bientôt cinquante (50) ANNEES, et sur leur EXCELLENCE SKULE, ils ont obtenu une PRE-EMINENCE NON-ACHETEE qui en font les PREMIERS PIANOS DU MONDE pour le son, la touche, la main-d'œuvre et la DURABILITE.

SEUL AGENCE A QUEBEC.

BERNARD & ALLAIRE.

Aussi les célèbres Pianos WEBER & Co, NEWCOMBE & Co, DOMINION PIANO & Co, Geo. W. WEBER, STEVENSON & Co, BEHERING & Co.

HARMONIUMS D'EGLISES et de SALON des fabriques suivantes, DOMINION ORGAN & Co, J. ESTY & Co, SMITH ORGAN & Co, O'DHERTY & Co, MASON & HAMLIN, conditions très faciles, PRIX très-bas.

BERNARD & ALLAIRE 6, rue de la Fabrique, QUEBEC.

Machine à Coudre de renom.

WILLIAMS SINGER

OPPLETON,

WILSON

OSCILLATING SHUTTLE,

WHULER, et WILSON,

WHITE, etc.,

Conditions, payables par versements.

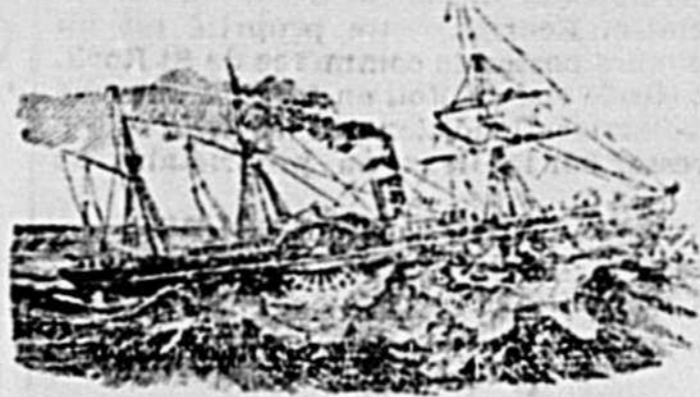
Bernard & Allaire.

Editeurs de Musique.

No 6 Rue la Fabrique.

Nov 24 1881

LIGNE ALLAN



Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des malades

CANADIENNES et des ETATS-UNIS

1831 Arrangements d'Hiver 1882

Les lignes de cette compagnie se composent des vapeurs en fer à double engins suivants construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

Table listing shipping routes and commands: Parisian, Sardinian, Polynesian, Sarmatian, Circassian, Moravian, Peruvian, Novascotian, Hibernian, Caspian, Nestorian, Prussian, Scandnavian, Buenos Ayrean, Korean, Grecian, Manitowan, Canadian, Phenician, Waldensian, Lucerne, Newfoundland, Acadian.

Les vapeurs du service DE LA MALLE DE LIVERPOOL Partant de LIVERPOOL chaque JEUDI, et HALIFAX chaque SAMEDI, arrétant à QUEENSTOWN pour prendre à bord et débarquer les passagers et les malades qui vont en Irlande ou en Ecosse, ou qui en viennent.

Table listing shipping services from Halifax: Sarmatian, Circassian, Polynesian, Sardinian, Parisian, Moravian, Peruvian, Circassian, Polynesian, Sardinian.

Les steamers marqués de ce signe partent de Boston le jeudi avant la date du départ de Halifax.

Les steamers marqués de ce signe partent de Portland le vendredi avant la date du départ de Halifax.

Prix du passage de la Pointe Lévis, VOIE D'HALIFAX.

Table with prices for cabin and freight: Cabine \$62.65, \$78.00, \$88.00; Cabine secondaire \$45.00; Entrepont \$31.00.

Des billets de retour seront donnés à prix réduits.

LIGNE DE GLASGOW.

Durant la saison d'hiver un vapeur partira chaque semaine de GLASGOW pour BOSTON ou PORTLAND, (via Halifax s'il y a lieu), et chaque semaine de Boston directement pour Glasgow.

Les connaissements sont accordés à Liverpool et à Glasgow, aux ports du continent et à tous les points du Canada et des Etats-Unis, et de toutes les stations en Canada et aux Etats-Unis en destination de Liverpool et Glasgow, vols de Boston, Portland ou Halifax.

Il y a dans chaque vaisseau un médecin expérimenté.

On ne peut retenir des chambres si on n'avance.

Pour plus amples détails s'adresser à ALLANS, KAE & CIE. Agents Québec

Advertisement for Sirop de Merisier Composé, featuring a tree illustration and text 'CONTRE La toux, le rhume, les enrrouements, les faiblesses d'estomac, etc.'.

Ce sirop, composé de sivoynne, de mube (horum), de sirop de merisier, de gomme d'épinette, etc., est reconnu par la faculté médicale, et par tout ceux qui s'en sont servis, comme ce qu'il y a de plus sûr pour guérir la toux, le rhume, l'enrouement et les premières atteintes de consommation, etc., etc.

PREPARE PAR Alb. C. DIONNE, 243 rue Lafontaine, Montreal. (ENREGISTRE le 4 juillet 1882) Québec, 7 Nov. 1881.

Advertisement for Mack's Magnetic Medicine, featuring an illustration of a person and text 'PATENTE MACK'S MAGNETIC MEDICINE. Aliment nutritif du cerveau et nerfs'.

Advertisement for E. Jacot, featuring a pocket watch illustration and text 'E. JACOT IMPORTATEUR DE MONTRES ET DE BIJOUTERIES'.

Advertisement for Aux Amateurs Bons Cigares, featuring text 'AUX AMATEURS - DE - BONS CIGARES' and listing various cigar brands like Partagas and Flor de Tabacco.

Feuilleton de "L'ELECTEUR." 48. ETHEL PAR LE MARQUIS DE CUSTINE. CHAPITRE X. De son côté, Gaston, qui se repentait de sa faute, ne négligea rien pour défendre en conscience les intérêts de sa pupille; il se rendit lui-même seul à Londres et à Dublin, laissant pour un temps Ethel à la campagne: cette pénible absence fut courte; pour tant il ne revint auprès d'elle que lorsqu'il eut consulté les hommes de loi les plus célèbres de l'Angleterre, et choisi un avocat distingué dans le barreau de Dublin pour défendre la jeune héritière contre le faux comte Macnally. Par les ordres de Gaston, le régisseur de lady Ethel recueillit

à Macnally-Castle tous les renseignements favorables à la cause de l'orpheline; mais un témoignage manquait: c'était celui d'une femme de charge, Nelly Brooks, qui, depuis son enfance, n'avait quitté la maison d'Ogle lord Macnally, ni pendant le séjour du comte aux Indes, ni depuis. On assurait que peu d'années avant la mort du père d'Ethel, une parente du régisseur avait vu cette femme vivante; mais la parente était morte. La vieille devait avoir cent ans; on ignorait le lieu de sa retraite, et l'on ne pouvait plus s'assurer de son existence. Elle avait quitté l'Irlande à la mort d'Ogle Macnally pour retourner en Angleterre, sa patrie. Le témoignage de la vieille Nelly Brooks eût été concluant; mais comme il manquait, les pièces écrites devaient seules décider la question. Malheureusement le nouveau lord Macnally s'appuyait sur un acte de mariage qui paraissait en règle.

L'affaire fut portée devant la chancellerie de Dublin. Un premier jugement allait être rendu en faveur du demandeur: Ethel eût été immédiatement déposée, et son adversaire serait entré en jouissance de tous les biens immobiliers des Macnally, si l'un des avocats d'Ethel n'eût insisté pour qu'on accordât au moins un délai pendant lequel il se faisait fort de produire le témoignage de la vieille Nelly Brooks, l'ancienne femme de charge d'Ogle lord Macnally, et de prouver que l'acte de mariage invoqué par le soi-disant lord Macnally n'établissait pas clairement l'état de la femme épousée. disait-on, à Calcutta par Ogle lord Macnally; cet avocat soutenait que la prétendue lady Macnally n'avait été qu'une concubine et qu'elle n'avait pu en aucun cas s'élever, même avec le consentement de feu Ogle lord Macnally, jusqu'à la condition d'épouse légitime, étant née quarteronne

à la Nouvelle-Orléans, d'où elle avait passé dans l'Inde pour y tirer parti de sa beauté. Cet avocat obtint le sursis demandé; mais malgré ce retard, on regardait généralement la cause d'Ethel comme perdue. En attendant un jugement définitif, les revenus de Macnally-Castle, perçus par autorité de justice, devaient rester en dépôt à la chancellerie de Dublin. On prélèverait seulement sur ces rentes immenses une modique pension alimentaire accordée à celle des deux parties attaquée par l'autre. La nouvelle de cet échec consterna Gaston. La fortune d'Ethel lui parut perdue, et il se disait que sa passion insensée était la seule cause de cette catastrophe. A quoi ses faux calculs l'avaient-ils mené? Si, loin d'abuser de la faiblesse d'une enfant et de chercher à séduire l'innocence, il se fût occupé uniquement des intérêts d'Ethel; si, au lieu d'embrouiller les affaires de sa pupille

dans l'espoir de corrompre son cœur, il avait rempli en conscience les devoirs de tuteur, l'innocente jeune fille ne se verrait pas maintenant menacée d'une ruine totale, et il ne serait pas exposé à la honte de voir ses ruses d'homme à la mode déjouées par la simplicité d'une enfant. Et quelle sera la dernière ressource de l'infortunée? La fausse magnanimité d'un séducteur déçu!!! Montlhéry rougissait en lui-même de la position désespérée dans laquelle il avait attiré sa victime avec une impardonnable légèreté. Trouverait-elle même à la fin la générosité d'un protecteur dans l'ennemi caché qui avait appelé le malheur à son secours, pour s'en servir comme d'un auxiliaire? Il se jugeait lui-même avec tant de sévérité qu'il compatissait d'avance au sort de la femme dont il méditait la perte. (A continuer.)